

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 20 juin 2024

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 15 juin 2024

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 11
Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Ludovic PROISY

Brigitte MAINGUET

Charline DECARNIN

Judith TERNIER

Isabelle CANDELIER

Marie-Claire NAESSENS

Fabrice VAN BELLE

Théo VANENGELANDT

Christelle DELEPLACE

Éric TIRLEMONT

Yves MARTIN

Membres absents ayant donné procuration :

Jorge DOS SANTOS donnant pouvoir à Judith TERNIER

Denise DUCROUX donnant pouvoir à Marie-Claire NAESSENS

Maurice VANDEWALLE donnant pouvoir à Ludovic PROISY

Olivier MORVAN donnant pouvoir à Fabrice VAN BELLE

Fabienne MEPLON donnant pouvoir à Yves MARTIN

Vincent DELMER donnant pouvoir à Éric TIRLEMONT

Guillaume LIETARD donnant pouvoir à Isabelle CANDELIER

Membre absent excusé :

Aurélie MALAQUIN

Membre absent :

/

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION [N°VDV20240620_11

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT – ALSH 2024/2025


M. Le Maire RAPPELLE que :

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) fonctionnent pour les enfants de 3 à 15 ans inclus avec possibilité de repas le midi.

Les enfants sont accueillis dans les locaux scolaires et périscolaires de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Un service de garderie fonctionne chaque jour de 7h30 à 9h00 et de 17h30 à 19h00 le soir par les animateurs de l'Accueil de Loisirs.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
 Reçu en préfecture le 02/07/2024
 Publié le
 ID : 059-215906090-20240620-VDV20240620_11-DE



TOUSSAINT 2024

➤ **LUNDI 21 OCTOBRE AU JEUDI 31 OCTOBRE 2024**
 (Vacances le samedi 19 octobre / reprise le lundi 4 novembre 2024)

FÉVRIER 2025

➤ **DU LUNDI 10 FÉVRIER AU VENDREDI 21 FÉVRIER 2025**
 (Vacances le samedi 8 février / reprise le lundi 24 février 2025)

PRINTEMPS 2025

➤ **DU LUNDI 7 AVRIL AU VENDREDI 18 AVRIL 2025**
 (Vacances le samedi 5 avril / reprise le mardi 22 avril 2025)

ÉTÉ 2025

➤ **LUNDI 7 JUILLET AU VENDREDI 22 AOÛT 2025**
 (Vacances le samedi 5 juillet / reprise le lundi 1^{er} septembre 2025)
 Décision d'arrêter l'ALSH le 22 août 2025 pour une organisation optimale du ménage à faire avant la rentrée scolaire.

- **ALSH JUILLET 2025 : du lundi 7 juillet au vendredi 25 juillet 2025**
- **ALSH AOÛT 2025 : du lundi 28 juillet au vendredi 22 août 2025**

Il est rappelé que les tarifs de l'ALSH doivent respecter les termes de la convention LEA et PROPOSE donc les grilles tarifaires suivantes pour l'année scolaire 2024/2025 :

ALSH / Tarif journée SANS cantine		
QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2024/2025	
	Tarifs	Surcoût pour les extérieurs**
Tranche 1 (0 € à 369 €)	3,63 € 2,00 €*	+7,19 € 9,19 €
Tranche 2 (de 370 € à 499 €)	6,00 € 3,60 €*	+5,59 € 9,19 €
Tranche 3 (de 500 € à 600 €)	6,85 € 4,80 €*	+4,39 € 9,19 €
Tranche 4 (de 601 € à 700 €)	6,00 € 4,80 €*	+4,19 € 9,19 €
Tranche 5 (de 701 € à 736 €)	6,50 € 5,20 €*	+3,99 € 9,19 €
Tranche 6 (de 737 € à 900 €)	5,83 €	+3,36 € 9,19 €
Tranche 7 (de 901 € à 1143 €)	6,31 €	+2,88 € 9,19 €
Tranche 8 (> à 1144€)	6,83 €	+2,36 € 9,19 €

ALSH / Tarif journée AVEC cantine		
QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2024/2025	
	Tarifs	Surcoût pour les extérieurs**
Tranche 1 (0 € à 369 €)	3,63 € 2,00 €* + 1,59 €* = 3,59 €	9,19 € + 4,32 € + 9,92 € 13,51 €
Tranche 2 (de 370 € à 499 €)	6,00 € 3,60 €* + 1,73 €* = 5,33 €	9,19 € + 4,32 € + 8,18 € 13,51 €
Tranche 3 (de 500 € à 600 €)	6,85 € 4,80 €* + 2,16 €* = 6,96 €	9,19 € + 4,32 € + 6,55 € 13,51 €
Tranche 4 (de 601 € à 700 €)	6,00 € 4,80 €* + 2,55 €* = 7,35 €	9,19 € + 4,32 € + 6,16 € 13,51 €
Tranche 5 (de 701 € à 736 €)	6,50 € 5,20 €* + 2,55 €* = 7,75 €	9,19 € + 4,32 € + 5,76 € 13,51 €
Tranche 6 (de 737 € à 900 €)	5,83 € + 3,59 €* = 9,42 €	9,19 € + 4,32 € + 4,09 € 13,51 €
Tranche 7 (de 901 € à 1143 €)	6,31 € + 3,82 €* = 10,13 €	9,19 € + 4,32 € + 3,38 € 13,51 €
Tranche 8 (> à 1144€)	6,83 € + 4,03 €* = 10,86 €	9,19 € + 4,32 € + 2,62 € 13,51 €

LES TRANCHES 1, 2, 3, 4 et 5

* Les tarifs de la tranche 1, 2, 3, 4 et 5 ont été établis suivant un quotient familial bénéficiant d'une aide automatique du CCAS de Vendeville : tranche 1 : -45%, tranche 2 : -40%, tranche 3 : -30%, tranche 4 : -20% et tranche 5 : -20%.

Les tranche de 1 à 4 bénéficient de la convention CAF - LEA

LES EXTERIEURS

Les extérieurs peuvent bénéficier des tarifs au Quotient familial + aides du CCAS + surcoût pour les extérieurs. Toutefois, il existe une priorité concernant les inscriptions dites « extérieures »

** Sont considérés comme **extérieurs mais prioritaires aux activités périscolaires** de la commune de Vendeville :

- ✓ Les enfants scolarisés à Vendeville mais n'habitant pas la commune
- ✓ Les enfants en nourrice à Vendeville mais n'habitant pas la commune
- ✓ Les enfants dont l'un des parents travaille dans la commune mais n'habitant pas la commune
- ✓ Les enfants dont les grands-parents habitent la commune mais pas les parents.

** Sont considérés comme **extérieurs mais non prioritaires aux activités périscolaires** de la commune de Vendeville et pouvant se trouver sur une liste d'attente lors de l'enregistrement de la demande, avant la confirmation ou non de l'inscription en fonction des places disponibles : Les enfants extérieurs à la commune de Vendeville et ne remplissant pas les conditions ci-dessus.

REMARQUE :

- Les enfants du personnel communal, les enfants des enseignants et les enfants dont l'un des parents est gérant d'une société commerciale sur le sol de la commune de Vendeville bénéficieront du tarif basé sur le quotient familial uniquement sans le surcoût destiné aux extérieurs.
- Les enfants concernés par une garde alternée pourront bénéficier d'un aménagement d'inscription avec paiement calculé au prorata, sur présentation du jugement de garde.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
 CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'approuver les tarifs 2024/2025 pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement - ALSH**

SCRUTIN	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord le 27 juin 2024

Le secrétaire de séance



Charline DECARNIN

Le Maire



Ludovic PROISY